

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 janvier 2024 à 20 h 30

Convocation du 23 janvier 2024

Étaient présents : Mathilde PLU, Laurent COCHONNEAU, Christian BARBEAU, Marie-Line REVEL, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Michel DEROUINEAU, Christophe GALASSO,

Était absente excusées : Sébastien PIERRE pouvoir à Christophe LALOU
Laura COUTABLE pouvoir à Marie-Line REVEL
Sophie GIRARD

Étaient absents non excusés : Anne-Sophie MAZE, Béatrice LEVASSEUR, Raphaëlle DUCHESNE,

Secrétaire de séance : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du PV de la précédente réunion
- ❖ Délibération relative à la révision libre des attributions de compensation pour 2024
- ❖ Délibération sollicitant des fonds de concours aux communes pour 2024
- ❖ Demande de financement d'une plaque commémorative à poser sur la berge route de Fromenteau
- ❖ Points sur les commissions.
- ❖ Questions diverses.

❖ Approbation du PV de la précédente réunion

Le registre circule pour les signatures, aucune modification.

❖ Délibération sollicitant des fonds de concours aux communes pour 2024

Madame la maire expose qu'en application de l'article 1609 nonies C - paragraphe V – 1°bis du Code Général des Impôts, le conseil communautaire, par délibération du 18 janvier 2024, a décidé d'enclencher une procédure de révision libre des attributions de compensation.

Cette révision intègre l'imputation en section d'investissement :

- du versement à la CdC par les communes à hauteur de 25% des travaux HT sur les réseaux Eaux pluviales payés par la CdC en N-1, qui sont bien des dépenses d'investissement,
- du transfert de charges relatif au PLUI tel qu'arrêté en 2016 ; les dépenses d'élaboration des documents d'urbanisme étant également des dépenses d'investissement,

Cette procédure de révision libre nécessite une délibération à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire, prise le 18 janvier 2024, et une délibération à la majorité simple des communes intéressées, en visant au moins le dernier rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), qui est celui du 12 octobre 2021.

Toutes les communes étant impactées en 2024 par l'affectation partielle en investissement, elles doivent toutes prendre une délibération.

Ceci exposé,

- Considérant que les travaux sur les réseaux eaux pluviales et que les dépenses liées à l'élaboration des documents d'urbanisme sont bien des dépenses d'investissement,
- Considérant les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), approuvés par les communes, du 01/12/2015, du 21/06/2018 et du 12/10/2021,

Le Conseil décide, (à l'unanimité) :

- d'approuver pour 2024 la révision libre des attributions de compensation telle que proposée par la CdC, en application du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI, prévoyant :

- attribution en fonctionnement perçue/versée par la commune : 13 925.14€
- attribution en investissement versée par la commune : 4 678.31 €
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour 12

❖ **Délibération relative à la révision libre des attributions de compensation pour 2024**

Mme la maire présente la délibération du conseil communautaire 2024 01 18 du 18 janvier 2024. La communauté de communes de l'Orée de bercé belinois a décidé que la commune de Saint Gervais en Belin devrait verser la somme de 5 712.29 € au titre des fonds de concours pour les travaux d'eaux pluviales réalisés en 20223 (Rue de Normandie, route du Mans et rue du Maine).

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 12

❖ **Délibération avant vote du budget 2024**

Mme la maire propose de délibérer avant le vote du budget 2024 sur le premier versement de la participation au SIVOM.

Ces projets seront obligatoirement inscrits au budget fonctionnement de l'année 2024.

Nous pouvons voter 25% du montant inscrit en fonctionnement sur le budget 2023.

En 2023, il avait été voté la somme de 1 712 191.11 € euros, il est donc proposé de voter la somme de 53 555 € correspondant à la demande du SIVOM.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition de verser la première participation au SIVOM.

Vote pour 12

❖ **Demande de financement d'une plaque commémorative à poser sur la
berge route de Fromenteau**

Christian BARBEAU présente une demande de M Michel COUTELLE, qui suite à la perte de sa fille dans un accident en 1994, souhaite poser une plaque commémorative au croisement route de Fromenteau et route de Brebon.

Il a déposé en mairie un devis d'un montant de 792 € TTC. Il souhaite que la commune participe au financement de cette plaque commémorative.

Christian BARBEAU demande aux membres du conseil municipal leur accord afin de participer à l'achat de la plaque commémorative pour tout ou partie du montant de 792 €.

Ceci exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé de ne pas participer au financement de la plaque commémorative.

Vote pour 1 contre 8 Abstentions 2

Mme la maire ne prend pas part au vote.

❖ **Points sur les commissions**

Commission fêtes et cérémonies

Marie-Line REVEL informe les membres du conseil municipal qu'il y aura une manifestation culturelle le 16 mars 2024 en lien avec le SIVOM.

Le 23 mars 2024 il y aura le carnaval, la déambulation partira de la place de l'église de Saint Gerais en Belin. Un spectacle pris en charge financièrement par le SIVOM sera présenté aux enfants à la fin de la déambulation.

La fête de la musique se déroulera le 21 juin 2024.

Un hommage à Antoine HUREAU sera publié sur le site internet de la commune.

Information élections

Christian BARBEAU rappelle que les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024 et qu'il faudra des élus pour tenir les bureaux de vote.

SIVOM

Michel DEROUINEAU rappelle que la réunion travaux se tiendra le 31/01/2024.

❖ **Questions diverses**

Aucune.

Prochaine réunion :

Conseil municipal le 19 février 2024

DOB le 19 février 2024

Comité de pilotage, fusion des communes le 19 février 2024 à 18h30

Levée du conseil à 21h05

La Secrétaire de séance,
Claudine BIZOT

La Maire,
Mathilde PLU